

sur le pouvoir absolu aux formes de gouvernement qui offrent plus de garantie à la liberté des citoyens.

“ Nous n'écrivons pas, non plus, pour ce genre de libéraux, car jamais le libéralisme contenu dans ces limites n'a été, de la part de l'Église, l'objet de la moindre censure.”

Mgr Cavagnis, autrefois professeur au collège romain et maintenant supérieur de cette célèbre institution, est encore plus explicite. Dans son excellent ouvrage—*Notions de Droit public, naturel et ecclésiastique*, publié en 1886 et qui contient un commentaire méthodique et complet, de la remarquable encyclique *Immortale Dei*, le savant professeur traite à fond la question du libéralisme et voici ce qu'il enseigne :

“ Avant tout dissipons une équivoque. L'adjectif *libéral* et le substantif *libéralisme* sont par eux-mêmes des termes indéterminés. Par là, ils se prêtent à la confusion des idées, deviennent une arme puissante de combat et un moyen favorable à la propagation de l'erreur. Celui qui cherche la vérité doit, d'abord, éloigner tout principe d'équivoque.

“ Le libéralisme présente deux sens : l'un bon, l'autre mauvais. Dans le premier sens, il est synonyme d'amour d'une juste liberté et non de licence. A ce point de vue, nous sommes tous libéraux ; personne n'aime servir. C'est ainsi que libéral voudra dire défenseur et propagateur de la vraie liberté civile et politique de sa nation, sans blesser aucun droit. C'est là un bien et c'est être libéral à l'antique.....

“ Au No. 255, poursuit l'auteur, nous avons dit que le libéralisme peut être pris dans deux sens : l'un bon, l'autre mauvais ; or, en spécifiant davantage, disons qu'il peut se diviser en libéralisme purement civil et en libéralisme religieux.

“ Dans un sens purement civil, et étranger aux considérations religieuses, on appelle libéral celui qui est amateur de la liberté civile et politique de sa nation et la procure avec des moyens, du reste, honnêtes. Il est, en conséquence, favorable à l'égalité civile et à la liberté politique, sauf les droits légitimement acquis.”

L'ouvrage remarquable, auquel j'emprunte ces citations, et que j'ai emporté de Rome, a été soumis par les congrégations romaines à l'examen du Père Jésuite Sanguinetti, professeur de droit canon d'une très grande autorité, et l'illustre docteur l'a approuvé dans son entier.

Je ne connais pas dans notre province, du moins parmi les partisans du gouvernement actuel, d'autre libéralisme que ce libéralisme civil ou politique dont Mgr Cavagnis se déclare partisan. On nous calomnie donc quand on nous accuse de libéralisme religieux, de ce libéralisme désapprouvé par l'Église. A ces calomniateurs, je me permettrai de rappeler la condamnation prononcée contre eux par le grand pape Léon XIII, dans l'encyclique *Immortale Dei*.

“ Mais s'il s'agit de questions purement politiques, dit-il, du meilleur genre de gouvernement, de tel ou tel système d'administration civile, des divergences honnêtes sont permises. La justice ne souffre donc pas que l'on fasse un crime à des hommes dont la piété est d'ailleurs connue et l'esprit tout disposé à accepter docilement les décisions du Saint-Siège, de ce qu'ils sont d'un avis différent sur les points en question. Ce serait